

SMICTOM VALCOBREIZH : convergence du service de collecte dès 2021

Fin octobre, le comité syndical du SMICTOM VALCOBREIZH a validé une nouvelle organisation visant à faire converger dès 2021 le service de collecte sur l'ensemble de son territoire.

Le SMICTOM des Forêts et le SMICTOM d'Ille-et-Rance ont fusionné au 1^{er} janvier 2020 pour donner naissance au SMICTOM VALCOBREIZH. Depuis leur rapprochement en 2015, le SMICTOM des Forêts et le SMICTOM d'Ille-et-Rance ont entrepris de faire converger l'ensemble de leurs fonctionnements, de leurs services et, partiellement, de leurs redevances. Des services unifiés ont été créés (accueil-redevance, collecte, prévention,...), des groupements de commandes effectués pour des fournitures et des marchés de prestations communs au SMICTOM des Forêts et au SMICTOM d'Ille et Rance (tri sélectif, traitement des OM, fourniture de sacs jaunes...).

Cependant, d'un ancien SMICTOM à l'autre, des différences demeurent au niveau de la collecte sélective (fréquence différente), des consignes de tri (plus restrictives sur le territoire de l'ancien SMICTOM d'Ille-et-Rance) ou des redevances (mode de calcul, tarifs).

Extension des consignes de tri et conteneurisation des collectes de tri sélectif

Le SMICTOM VALCOBREIZH a validé, lors de son dernier comité syndical, la stratégie visant les gommer au cours des prochains mois. Cette convergence, qui va impacter les habitants du territoire, se traduit par l'organisation suivante :

- Maintien de la collecte d'ordures ménagères hebdomadaire dans les mêmes conditions sur l'ensemble du territoire.
- Passage à une collecte tous les 15 jours (C 0,5) du tri sélectif et extension des consignes de tri pour l'ensemble du territoire.
- Suppression des sacs jaunes au profit de bacs jaunes pour la collecte du tri sélectif.

Cette nouvelle organisation se mettra en place progressivement au cours de l'année 2021.

Au-delà de ces aspects impactant les habitants du territoire, cette nouvelle organisation permettra de respecter les recommandations de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) sur les conditions de travail des agents de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif.

Le calendrier précisant la mise en place de cette nouvelle organisation sera divulgué début 2021.